



# Actualité 33

CPPAP : 0510 S 07378 ISSN 0221-4776 DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : N LAPEYRERE SECTION GIRONDINE DU SE-UNSA 33bis rue de Carros 33074 BORDEAUX CEDEX Tél. 05 57 59 00 30

N° 4

Avril 2008



## Bien participer au MOUVEMENT 2008

Suite à l'injonction ministérielle de reporter après les élections municipales les décisions d'ouvertures et de fermetures de classes, les opérations du mouvement ont été décalées d'un mois. **Encore une intrusion du politique dans l'éducatif !**

**Participer au mouvement est toujours un moment important dans la carrière d'un enseignant.**

Que ce soit pour obtenir :

- votre véritable premier poste parce que vous sortez de formation ou parce que vous avez été nommé(e) à titre provisoire,
  - le poste qui vous rapprocherait de votre domicile,
  - ou celui que vous attendez depuis quelques années ;
- vous aurez à cœur de saisir vos vœux le mieux possible.

Quel type de poste demander ? Faut-il faire des vœux géographiques ? Comment augmenter mes chances d'obtenir un poste à la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement ? Ma demande de temps partiel est-elle compatible avec mes vœux ? Faut-il obligatoirement faire 25 vœux ?...

**Pour répondre à ces questions, et bien d'autres encore, le SE-UNSA est là pour vous aider à participer.**

Parution des postes à compter du mercredi 16 avril 2008.

Saisie des vœux du mercredi 16 avril 2008 au lundi 28 avril 2008 inclus.

**Nos 12 représentants du personnel élus (sur 30) ainsi que nos collègues militants répondront présents pour vous informer et vous conseiller.**

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS TÉLÉPHONER**

**au 05.57.59.00.30 ou au n° de portable réservé aux adhérent(e)s :**  
pour tout renseignement et/ou pour prendre rendez-vous  
(dans la limite des demandes réservées en priorité aux syndiqué(e)s).

**Nathalie Lapeyrère**  
Bordeaux, le 14 avril 2008

**D'où sont issus vos représentants du personnel élus au titre du SE-UNSA ?**

**Tout simplement, de votre confiance lors de votre vote aux élections professionnelles\*.**

(\* nouveau RDV en Décembre 2008)

### SOMMAIRE

- *Le mouvement 2008 ?*
- *Calendrier des opérations*
- *Règles générales*
- *Le mouvement principal*  
📖 **de 2 à 6**
- *Fiche de contrôle syndical (mouvement principal)*
- *Fiche de contrôle syndical (mouvement complémentaire)*  
📖 **de 7 à 10**
- *Préparation rentrée 2008 : nos commentaires*
- *Mesures de carte scolaire*
- *IRL : taux 2007*  
📖 **de 11 à 14**
- *3 millions d'euros aux écoles privées !*
- *Soutien contre le budget 2008*
- *Tribune libre de Luc Bérille*  
📖 **15 et 16**

### Les élus du SE-UNSA 33 à la CAPD

**Nathalie LAPEYRERE**  
**Stéphanie LEBORGNE**  
**Yannick LAVESQUE**  
**Catherine GAUDIN**  
**Olivier STRAHM**  
**Virginie ASSAILLY**  
**Céline GRAVELLIER**  
**Gérard TOURNEMOULY**  
**Jean-Michel PLASSAN**  
**Marie LEGRAS**  
**Guillaume CANTON**  
**Céline CLABECQ**

## COMMENT SE DÉROULE LE MOUVEMENT ?

Le mouvement comporte deux phases informatisées et une phase complémentaire manuelle

### 1 - LE MOUVEMENT PRINCIPAL

**ATTENTION (!)** ce sont des codes de poste qui sont saisis et aucune vérification ne sera effectuée par l'administration, une erreur de code pourrait vous faire attribuer un poste bien différent de vos vœux !

**A partir de la saisie informatique des vœux, l'ordinateur dresse la liste** des collègues qui ont demandé un même poste et les classe par ordre décroissant de barème.

Si ce poste est vacant, ou s'est libéré du fait des opérations du mouvement, le collègue ayant le plus fort barème est nommé sur ce poste.

L'ordinateur annule alors les autres vœux du collègue nommé, et recommence son balayage, jusqu'à ce que toutes les nominations possibles aient été réalisées.

Les services de l'inspection académique impriment alors le listing du mouvement, qui est soumis à la vérification de la CAPD.

**Après avis de la CAPD**, et en tenant compte des rectifications éventuelles, l'Inspecteur d'Académie procède aux nominations officielles des collègues ayant participé au mouvement.

**A l'issue de cette première phase du mouvement**, les collègues qui n'obtiennent pas satisfaction sont :

- soit maintenus sur l'affectation dont ils sont titulaires à titre définitif en 2007/2008,
- soit en participation obligatoire aux autres phases du mouvement jusqu'à obtention d'un poste, s'ils sont restés sans affectation.

### 2 - LE MOUVEMENT PROVISOIRE

**Participeront à ce mouvement les collègues restés sans poste** à l'issue du mouvement principal. Cette phase du mouvement est également informatisée.

**Vous pourrez postuler** sur des postes restés vacants ou sur des postes libérés entre les mois d'Avril et de Juin 2008.

Cette phase du mouvement comporte quelques modalités particulières.

- **barème** : tous les postes sont soumis au même barème général B1, sauf les postes de conseiller pédagogique (barème B 2).

- **postes de direction** : ces postes demeurent des directions ! Une fois tous les enseignants nommés, l'un d'entre eux (y compris l'enseignant affecté sur ce support au mouvement provisoire) devra soit volontairement, soit par désignation dans l'intérêt du service, assurer l'intérim de direction. Cette désignation prendra en compte l'intérêt conjugué du service et des personnels.

- **temps partiels** : si vous travaillez à temps partiel en 2008-2009, vous ne pourrez postuler en fonction de votre quotité que sur des services publiés soit à 50%, soit à 75%.

### 3 - LE MOUVEMENT MANUEL

**Seront nommés lors de cette CAPD, les enseignants restés sans poste à l'issue des deux phases informatisées.**

Les nominations seront faites manuellement sur des postes restés vacants et sur des postes nouvellement vacants.

## CALENDRIER

<b>PUBLICATION DES POSTES SUR INTERNET</b>	<b>mercredi 16 avril 2008</b>
<b>SAISIE DES VŒUX SUR INTERNET PAR LES PARTICIPANTS</b>	<b>du mercredi 16 avril 2008 <u>au soir</u> au lundi 28 avril 2008 inclus</b>
<b>ENVOI DES ACCUSES DE RÉCEPTION</b> par le service DRH1	<b>mercredi 14 mai 2008</b>
<b>RÉCLAMATIONS</b> auprès du service DRH1	<b>jusqu'au jeudi 22 mai 2008 inclus</b>
<b>CAPD MOUVEMENT PRINCIPAL</b> réclamations jusqu'au jeudi 12 juin 2008 (dans le cas d'une erreur non détectable au préalable)	<b>jeudi 5 juin après-midi</b>
<b>CANDIDATURES</b> d'adjoint de classe maternelle ou élémentaire pour exercer un an, en délégation, sur un poste d'enseignement spécialisé	<b>jusqu'au jeudi 12 juin (<u>à confirmer</u>)</b>
<b>PUBLICATION DES POSTES SUR INTERNET</b>	<b>vendredi 20 juin 2008 <u>au soir</u></b>
<b>SAISIE DES VŒUX SUR INTERNET POUR LES ENSEIGNANTS SANS AFFECTATION</b>	<b>du samedi 21 juin 2008 au lundi 23 juin 2008 inclus</b>
<b>CAPD MOUVEMENT PROVISOIRE</b>	<b>mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008 (après-midi)</b>
<b>DEMANDES DE DÉLÉGATION</b> ou <b>CHANGEMENT D'AFFECTATION POUR MOTIFS GRAVES</b> (à envoyer à l'IA33- DRH1 - avec justificatifs)	<b>jusqu'au jeudi 10 juillet 2008</b>
<b>CAPD</b> - Examen des demandes de délégations et de changements d'affectation - Nomination des personnels sans affectation et des personnels intégrés d'autres départements	<b>mercredi 27 août 2008 (après-midi)</b>

# REGLES GENERALES DU MOUVEMENT

## QUI PARTICIPE ?

### A. Participation obligatoire pour les collègues :

1. affectés à titre provisoire en 2007/2008
  2. ayant demandé une réintégration (après disponibilité, détachement, congé parental si sans poste)
  3. ayant obtenu leur intégration en Gironde suite au mouvement national interdépartemental (permutations)
  4. touchés par une mesure de carte scolaire : les collègues concernés sont informés personnellement des dispositions qui leurs sont applicables
  5. issus de la formation ASH 2007/2008 (CAPA-SH ou diplôme de psychologue scolaire)
  6. stagiaires IUFM en 2007/2008 (si échec au diplôme professionnel de PE, l'affectation est revue et les enseignants concernés sont affectés sur un poste compatible avec la prolongation de scolarité poursuivie).
- ATTENTION** : voir contraintes de vœux énoncées dans le § suivant.

**B. Participation facultative pour les collègues** : titulaires d'un poste à titre définitif, sous réserve qu'ils aient saisi leur avis de participation sur I-PROF (cf période de saisi du 17 décembre 2007 au 10 janvier 2008).

**REMARQUE POUR LES PHASES SUIVANTES DU MOUVEMENT** : seuls participeront les collègues qui étaient en participation obligatoire et qui sont restés sans poste.

## Mouvement des professeurs d'école stagiaires

Les PE stagiaires en formation à l'IUFM en 2007/2008 participent au mouvement principal.

Ces collègues seront titulaires 1ère année en 2008/2009 et devront suivre un stage de formation d'une durée de 4 semaines. Ce sont des PE stagiaires à l'IUFM qui les remplaceront dans leurs classes.

Cela entraîne des contraintes, les T1 de 2008/2009 doivent être affectés sur des classes entières et hors enseignement spécialisé. Les postes de remplaçants et de regroupement de service y compris dans la même école sont également écartés.

⇒ Les futurs T1 2008/2009 doivent exclusivement faire des vœux conformes à la contrainte. Ils postulent uniquement sur les catégories de postes : adjoint classe élémentaire, adjoint classe élémentaire langue, adjoint classe maternelle en élémentaire, adjoint classe maternelle et postes de direction (titre provisoire). Cette contrainte concernera toutes les phases du mouvement.

⇒ **Pour les autres participants, aucune conséquence pour le mouvement principal car il n'y a aucune priorité donnée aux T1.**

**ATTENTION (!)** : pour les phases suivantes, une priorité absolue sera donnée aux T1 sur les catégories de postes conformes aux nécessités de leur affectation.

## CONSULTATION DES POSTES ET SAISIE DES VOEUX

<http://ia33.ac-bordeaux.fr/espace-enseignants.html>

### Accès à INTRANET pour consulter les documents

- ⊖ CLIQUER sur INTRANET
  - ⊖ ENTRER : vos codes personnels I-PROF ou compte utilisateur : **mvtia33** , mot de passe : **mvtia33**
  - ⊖ CLIQUER (menu horizontal du haut) sur Rubrique : Les divisions puis DRH - Ressources Humaines puis DRH1 - Mouvement - Mouvement 1<sup>er</sup> degré
- Vous pouvez y consulter toute une série de documents : calendrier, règles générales du mouvement, catégories de vœux, règles générales concernant le travail à temps partiel, priorité au titre du handicap, réservation de poste, vérifications des barèmes, bonifications, règles consécutives à des mesures de carte scolaire, incidences des mesures de carte scolaire, catégories d'établissements et catégories de postes, cartes des circonscriptions et des secteurs, **liste des postes vacants ou susceptibles de l'être, liste des regroupements de services**, fiches de candidature sur postes particuliers ou à commission d'entretien

**ATTENTION** : nous vous conseillons fortement de consulter les postes via INTRANET et non via I-PROF !

Accès à I-PROF pour la saisie des vœux

- ⊖ CLIQUER sur I-PROF
  - ⊖ ENTRER : vos codes personnels I-PROF
- ROUE** : Pour se connecter à partir des écoles, entrer le login et le mot de passe de l'école.
- ⊖ CLIQUER (menu vertical de gauche) sur BOUTON : Les services puis lien SIAM puis phase Intra départementale
- Vous pouvez aussi y consulter la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être :
- ⇒ par commune : **ATTENTION** ce choix amène sur la liste regroupement Gironde c'est-à-dire sur la totalité des postes sans indication du lieu d'implantation donc vous pouvez être nommé(e) sur n'importe quelle commune du département !
  - ⇒ par secteur : vœux de secteur par circonscription et zone géographique
  - ⇒ par école : accès aux postes précis par commune ou circonscription
- **Saisir ou modifier sa demande de mutation** : vous pouvez formuler jusqu'à 25 vœux au maximum.

**Durant cette période, vous pouvez modifier ou annuler votre saisie. Nous vous conseillons de ne pas attendre les derniers jours avant la fermeture du serveur pour procéder à la saisie de vos vœux. N'oubliez pas de valider la saisie. Après validation définitive, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de vos vœux.**

## ACCUSE DE RÉCEPTION AVEC BARÈME

Les collègues qui participent au mouvement principal vont recevoir à leur adresse personnelle (bien vérifier celle-ci dans I-PROF) un accusé de réception papier **avant le 19 mai 2008**.

Cet accusé comportera les vœux et les éléments du barème pour vérification. Si vous ne recevez pas cet accusé à cette date, téléphonez au service DRH1 pour vous signaler.

Les réclamations concernant les éléments du barème seront recevables (par téléphone uniquement) **jusqu'au 22 mai 2008 dernier délai**.

### **INDISPENSABLE :**

**PHASE 1 : nous retourner la FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL  
(pages 7 et 8)**

**Contactez-nous pour tout problème, toute difficulté ou correction d'erreur.  
Le soir de la CAPD (jeudi 5 juin), nous tiendrons une permanence pour vous informer des résultats.**

**Si vous devez participer à la PHASE 2 : vous nous retournerez la FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL (pages 9 et 10)**

## LES VŒUX

### **A. GÉNÉRALITÉS**

- **Tous les enseignants** (titulaires ou non de leur poste) **peuvent formuler 25 vœux au maximum**.
- **Tous les vœux sont à saisir au rang souhaité**, y compris ceux concernant les postes soumis à commission d'entretien ou sur lesquels une priorité de retour a été sollicitée.
- **Pour les vœux géographiques**, pensez à consulter la composition des secteurs et les catégories de postes entiers (cf documents accessibles sur intranet).
- **Vœux liés** : deux collègues peuvent lier leurs vœux. Chacun concourt avec son propre barème et peut formuler à la fois des vœux liés et des vœux non liés (seule contrainte : stricte coordination des deux collègues sur les vœux liés quelque soit le rang choisi).
- **Vœux soumis à commission d'entretien** : tous ces postes sont associés à une fiche de candidature à remplir tout en saisissant le vœu au rang souhaité (cf documents accessibles sur intranet). Penser à adresser cette fiche au service DRH1 de

l'Inspection Académique.

### **B. CATÉGORIE DE VŒUX**

#### **DIRECTION D'ÉCOLE**

⇒ Les postes de direction sont accessibles à tous\*, **priorité pour les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude des directeurs d'école.**

\* **Si vous demandez et obtenez un poste de direction sans être inscrit sur la liste d'aptitude, vous vous engagez à assurer l'intérim de direction (sauf volontaire dans l'école). L'année suivante, seul l'avis de l'IEN est requis pour votre inscription sur la liste d'aptitude.**

⇒ **A NOTER : une priorité de nomination à titre définitif** est accordée à un enseignant, sur le poste de direction qu'il a obtenu à titre provisoire au mouvement principal 2007, ayant assuré l'intérim de direction en 2007/2008 et étant inscrit sur liste d'aptitude 2008.

## ADJOINT MATERNELLE EN ÉLÉMENTAIRE

- ⇒ **ATTENTION** : la composition des classes peut fluctuer en fonction des effectifs. La classe peut se révéler élémentaire. D'autre part, un adjoint de classe maternelle dans une école élémentaire peut garder sa classe maternelle quand il devient directeur de l'école élémentaire.

## POSTES ADJOINT CLASSE ÉLÉMENTAIRE LANGUES

- ⇒ L'enseignement d'une langue est généralisé au cycle 3 et sa mise en œuvre au CE1 se poursuit. Cet enseignement avec échanges de service est organisé sous l'autorité et le contrôle de l'IEN de la circonscription. Il est assuré au sein de l'école, conformément à la note de cadrage départementale.
- ⇒ **L'habilitation définitive est requise pour postuler et être nommé à titre définitif.**

## POSTES A.S.H.

- ⇒ **Les stagiaires CAPA-SH en formation en 2007-2008**, bénéficient d'une priorité intermédiaire (après les titulaires du diplôme) et sont nommés à titre provisoire. S'ils sont reçus au CAPA-SH, leur nomination deviendra définitive. **Pas de priorité particulière sur les lieux de stages.**
- ⇒ **Les enseignants non spécialisés** peuvent, sous certaines conditions, bénéficier **d'une priorité relative de retour sur poste** (après les enseignants ayant le titre requis et les stagiaires, sur un poste obtenu à titre provisoire au mouvement principal 2007 ou au mouvement provisoire 2007, si le poste était resté vacant).

## TEMPS PARTIEL ET REGROUPEMENTS DE SERVICE

- ⇒ **Seuls les enseignants exerçant à temps complet peuvent demander les postes suivants :**

- \* Directeurs d'école 2 classes et plus,
- \* Titulaires remplaçants : Brigades et ZIL,
- \* Instit ou Prof. Écoles Maîtres Formateurs,
- \* Modulateurs,
- \* Regroupements de services,
- \* Éducateurs en EREA.

### ⇒ **Regroupements de service et postes de modulateur**

**La priorité de retour** n'est appliquée que lorsque le poste a été obtenu au mouvement principal précédent.

### ⇒ **Postes langues dans les regroupements de service**

Le titulaire d'un poste langue à mi-temps sera complété (dans toute la mesure du possible) par un enseignant habilité. Le demi poste langue figurera en première ligne du regroupement.

### ⇒ **Remarque concernant la publication poste à temps partiel au mouvement provisoire**

Ils sont réservés aux collègues sans poste à l'issue du mouvement principal et devant exercer à temps partiel en 2008/2009.

*Il y a obligation à demander ces postes quotité 50% ou 75% selon le temps partiel.*

## POSTES D'ADJOINT D'APPLICATION ET POSTES DE DÉCHARGE TOTALE D'ÉCOLE D'APPLICATION

⇒ Priorités d'attribution de ces postes :

\* **priorité 1** : enseignants titulaires du CAFIPEMF (nomination à titre définitif)

\* **priorité 2** : enseignants passant le CAFIPEMF et admissibles (nomination à titre provisoire transformée en titre définitif si réussite).

\* **priorité 3** : enseignants sans spécialité, mais ayant obtenu le poste au mouvement principal de l'année précédente (nomination à titre provisoire).

## CALCUL DES BARÈMES

Le barème général (B1) s'applique aux postes d'adjoint, de chargé d'école, de titulaire mobile, de regroupements de services, ainsi qu'aux postes d'enseignement spécialisé.

Les postes de direction d'écoles, de direction d'écoles annexes et d'application, de direction d'établissements spécialisés, ainsi que les postes de Maître Formateur et de Conseiller Pédagogique en circonscription ont des barèmes différents, qui ne s'appliquent que sur ces postes spécifiques (barèmes B2).

<b>Barème général – B 1</b>	A+N+E+B
<b>Direction d'école – B 2 – 21</b>	A+N+D+B
<b>Direction d'école annexe – B 2 – 31</b>	A+N+D+MF+B
<b>Direction d'établissement spécialisé – B 2 – 41</b>	A+N+D+S+B
<b>Maîtres Formateurs – B 2 – 51</b>	A+N+MF-CP +FF+B
<b>Conseillers Pédagogiques – B 2 – 61</b>	A+N+MF-CP +FF+B

### **A = ANCIENNETÉ GÉNÉRALE DE SERVICE AU 31/12/2007**

- AGS ≤ 20 ans : 1 pt par an, 1/12 par mois, 1/360 par jour  
 - AGS > 20 ans : 1 pt par an pour les vingt premières années, 1/2 pt par année supplémentaire, 1/24 par mois, 1/720 par jour

### **N = DERNIÈRE NOTE AU 31/12/2007**

Une note antérieure au 31/12/2005 est majorée de 0,25 pt par an.

### **E = ENFANTS À CHARGE**

1 point par enfant né entre le 1/01/88 et le 31/03/2008.  
 Maximum : 5 pts

### **B = BONIFICATIONS ÉVENTUELLES**

**ATTENTION** : ces bonifications ne peuvent être cumulées ! Seule la meilleure des 3 est prise en compte. La bonification mesure de carte scolaire est cumulable avec les autres bonifications.

Un enseignant victime d'une mesure de carte scolaire bénéficie d'une bonification de 4 pts majorée d'1 point ou 2, dans le cas de suppressions successives. Bonification plafonnée à 6 points.

Pour un directeur, la majoration de 4 points est prise en

compte lorsqu'il subit un déclassement indiciaire.

Pour bénéficier d'une de ces bonifications, il faut avoir exercé à temps plein, dans la même école et en continu. Ces bonifications ne sont pas acquises « à vie ». Dès qu'il y a changement d'affectation (sauf consécutif à une mesure de carte scolaire) le compteur est remis à zéro. Ces bonifications ne sont comptabilisées que pour l'exercice en Gironde.

### **D = ANCIENNETÉ DE DIRECTION**

	ZEP (à partir de 92)	Zone rurale (à partir de 93)	AIS (à partir de 94)
<b>2 ans</b>	<b>2 pts</b>	-	<b>2 pts</b>
<b>3 ans</b>	<b>3 pts</b>	<b>6 pts</b>	<b>3 pts</b>
<b>4 ans</b>	<b>4 pts</b>	<b>8 pts</b>	<b>4 pts</b>
<b>5 ans</b>	<b>5 pts</b>	<b>10 pts</b>	<b>5 pts</b>
<b>6 ans</b>	<b>6 pts</b>		<b>6 pts</b>

- à titre définitif : 1 pt par an jusqu'à 10 ans puis 1/2 pt par an au delà

- à titre provisoire (intérim) : 1 pt par an

- pour les postes de direction d'écoles annexe et d'application, d'établissements spécialisés : 1pt par an – maximum 10 pts

### **S = ANCIENNETÉ SUR POSTE AIS À TITRE DÉFINITIF**

2 pts par an – maximum 10 pts

### **MF-CP = ANCIENNETÉ DE MAÎTRE FORMATEUR - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE**

- 1/2 pt par année - maximum 5 pts, pour les postes d'adjoints annexe et d'application

- 2 pts par année – maximum 10 pts, pour les postes de direction d'écoles annexe et d'application et pour les postes de conseiller pédagogique

### **FF = FAISANT FONCTION DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE**

- 1 pt par année - maximum 5 pts, pour les postes d'adjoint annexe et d'application

- 3 pts par année – maximum 15 pts, pour les postes de conseiller pédagogique

**ATTENTION** : perte d'effet dès la nomination à TD sur un poste de conseiller pédagogique

## QUELQUES CONSEILS renouvelés...

- **Prenez attentivement connaissance** des instructions, des règles spécifiques, des listes de postes et des codes.
- **L'ordre des postes est particulièrement important.** Vous devez placer les postes **selon vos souhaits par ordre de préférence décroissant**, puis terminer par ceux qui vous tentent le moins.
- **Avant de faire vos vœux géographiques**, consultez la carte des circonscriptions, pour éviter toute mauvaise surprise.
- **ATTENTION à ne pas demander** un poste sur lequel vous n'êtes pas sûr(e) de vouloir aller. Un poste obtenu ne peut être refusé sauf événement grave.
- **Pour obtenir une priorité de retour** sur un poste ouvrant droit à cette possibilité, il faut, en plus de la saisie informatique, faire une demande écrite, transmise par la voie hiérarchique.
- **RAPPEL : vérifiez l'accusé de réception de vos vœux que l'administration va vous transmettre avec les éléments de votre barème.** En cas d'erreur, contactez rapidement le service DRH1.



**LISTE DES VŒUX SAISIS SUR I-PROF**

**ATTENTION : pour une vérification efficace, cette liste doit être identique à celle saisie sur i-prof**

Rang	Code du vœu	Nature de support	École ou circonscription si vœu géographique
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

**POUR DES VŒUX LIÉS**

**Penser à nous indiquer très précisément : le rang, le code et la nature des vœux concernés**

.....

.....

.....

.....

.....





**À PHOTOCOPIER  
(si exemplaire école)  
et À RETOURNER À :**

**MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE  
2008**

**Syndicat des Enseignants - UNSA 33  
33 bis, rue de Carros  
33074 BORDEAUX CEDEX**

Téléphone : 05.57.59.00.30 - Télécopie : 05.57.59.00.39  
Mail : 33@se-unsas.org

*Afin de faciliter le travail de vos élus à la CAPD,  
remplissez soigneusement votre :*  
**FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL**

**N'oubliez pas d'indiquer  
vos nom et adresse**

Mme-Mlle-Mr .....

.....

.....

.....

R  
E  
M  
P  
L  
I  
R  
  
S  
O  
I  
G  
N  
E  
U  
S  
E  
M  
E  
N  
T

Né(e) le ...../...../..... N° adhérent(e) : ..... E-mail : .....

N° tel fixe et/ou portable : .....

Affectation 2007/2008 (nature et nom de l'établissement, nature du poste, type de nomination) : .....

.....

..... Habilitation, liste d'aptitude : .....

Type de poste demandé		Adjoint	Direction	Direction Ec. Annexe	Direction Etab. Spé	Maître Formateur	Conseiller Pédagogique
Ancienneté Générale de Service au 31/12/2007	A						
Note pédagogique au 31/12/2007 + (0,25 pt/an : si note antérieure au 31/12/2005)	N						
Nombre d'enfants (né(s) entre le 01/01/1988 et le 31/03/2008)	E						
Majoration Direction d'école	D						
Majoration Maître Formateur - C. Pédagogique	MF						
Majoration poste AIS	S						
Mesure de carte scolaire	C						
Bonifications éventuelles (titulaire en Gironde)	AIS						
<i>Attention !</i>	Rural						
<i>Ces bonifications ne sont pas cumulables.</i>	ZEP/REP						
	Barème						

R  
E  
S  
E  
R  
V  
E  
  
A  
L  
A  
  
S  
E  
C  
T  
I  
O  
N

Cher(e) collègue,  
Suite à la CAPD du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008 , nous vous informons, à titre officieux, que :

vous avez obtenu le poste .....

.....

.....

vous restez sans poste à l'issue de la deuxième phase du mouvement.

Vous devez refaire des vœux manuels de circonscription pour la phase suivante.  
**Les prochaines nominations auront lieu à la CAPD du mercredi 27 août 2008.**

**N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER SI VOUS ÊTES TOUJOURS SANS POSTE  
PENSEZ À NOUS TRANSMETTRE LE DOUBLE DE VOTRE FICHE VŒUX DE CIRCONSCRIPTION**

**LISTE DES VŒUX SAISIS SUR I-PROF**

**ATTENTION** : pour une vérification efficace, cette liste doit être identique à celle saisie sur i-prof

Rang	Code du vœu	Nature de support	École ou circonscription si vœu géographique
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

**POUR DES VŒUX LIÉS**

**Penser à nous indiquer très précisément : le rang, le code et la nature des vœux concernés**

.....

.....

.....

.....

.....

## RENTRÉE 2008

**La première étape de la préparation de la rentrée scolaire 2008 dans le 1er degré s'est déroulée les 10 et 11 avril derniers**

(réunions du Comité Technique Paritaire Départemental 1<sup>er</sup> degré et du Conseil Départemental de l'Education Nationale)

### Déclaration préalable de l'UNSA-Education

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En ouverture de ce CTPD, je souhaite vous dire au nom de la Fédération UNSA Education toute notre inquiétude et nos interrogations concernant la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques. L'UNSA, convaincue de l'importance que revêt la modernisation de la fonction publique, a toujours défendu l'idée qu'il était nécessaire d'effectuer une mise à plat concernant les missions de service public.

Le Président de la République et le gouvernement se sont engagés dans une méthode qui méconnaît les principes même du dialogue social fondé sur une réelle concertation avec les organisations syndicales représentatives.

En ce sens, l'UNSA qui dès l'automne dernier s'est investie dans les travaux menés dans le cadre des conférences gouvernementales, ne peut que condamner la méthode RGPP. Les mesures brutales qui en découlent, assises sur une approche essentiellement budgétaire, ne nous apparaissent pas de nature à répondre de façon satisfaisante au défi que représente l'offre d'un service public de qualité à l'ensemble des citoyens sur la totalité du territoire. Elles méconnaissent par ailleurs les personnels en les plaçant dans des situations dégradées au regard de l'exécution de leurs missions et de leurs conditions de travail ce qui nuira à la qualité du service rendu aux usagers.

Concernant les économies budgétaires, les mesures sur les personnels administratifs en sont malheureusement une bonne illustration. La suppression de 15 emplois dans les services académiques dont 4 pour l'Inspection Académique de la Gironde dès le 1er juillet rendront les activités de suivi et de gestion encore plus difficiles. L'UNSA Education a d'ailleurs soutenu les rassemblements du 4 avril organisés par l'intersyndicale des personnels (dont A&I) devant le rectorat et l'inspection académique.

Parallèlement à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), une profonde réforme de la fonction publique est engagée, avec la volonté de la rendre plus "flexible" et plus "performante". Le projet de loi sur la "mobilité" des fonctionnaires présenté hier en Conseil des ministres envisage notamment de proposer un "pécule de départ" pour inciter les agents à quitter la fonction publique. Un agent qui refuserait plus de trois postes correspondant à "son grade et son projet personnalisé d'évolution" serait placé en "disponibilité d'office". Un licenciement en quelque sorte... Le gouvernement a donc créé une "boîte à outils statutaire et indemnitaire pour accompagner la RGPP. La réduction des dépenses publiques a désormais supplanté la réflexion sur les missions de l'Etat.

Cette politique d'économie est d'autant plus mal ressentie que parallèlement l'Etat a de l'argent mais pour l'enseignement privé. Les écoles privées vont bénéficier d'une manne supplémentaire de trois millions d'euros. Le gouvernement a en effet décidé de leur octroyer 148 000 heures supplémentaires pour financer des stages de rattrapage à destination des élèves en difficulté. Après la dîme du forfait communal liée à l'article 89 de la loi de 2004, après la création d'un fond d'aide à l'implantation d'écoles privées en banlieue, l'argent public vient, une fois de plus, sponsoriser l'enseignement catholique avec cette dotation en heures supplémentaires. A l'heure où les suppressions de postes frappent durement le service public, c'est une provocation. L'UNSA Education exige que le gouvernement cesse de financer indûment et avec l'argent de tous, les écoles choisies par quelques uns.

Enfin concernant la réécriture des programmes du primaire, nous souhaitons vous rappeler, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, notre dénonciation des conditions d'organisation de la consultation des enseignants. Quel cafouillage, quelle confusion, quel mépris des équipes ! De qui se moque-t-on quand la question centrale du pseudo sondage sur le site ministériel est : " L'axe majeur de la réforme des programmes consiste à recentrer les apprentissages sur les savoirs essentiels. Selon vous cette réforme va dans le bon sens, dans le mauvais sens, ni l'un, ni l'autre. » De qui se moque-t-on quand arrivent dans les écoles des manuels estampillés programmes 2008 ?

Deux syndicats de notre fédération le SE -pour les enseignants- le SIEN -pour les inspecteurs- sont signataires d'un appel au ministre qui pointe que le projet de programme est marqué par l'inadaptation des contenus, par un affaiblissement de leur dimension culturelle et par une conception mécaniste des apprentissages. Loin d'être « plus ambitieux », il marque un appauvrissement sans précédent des apprentissages et des objectifs, à commencer par la lecture et l'écriture. Face à un tel renoncement sur l'essentiel, l'introduction de nouveaux contenus dans d'autres matières apparaît comme un affichage qui accroît l'incohérence de l'ensemble. En conclusion ces syndicats demandent au ministre de suspendre ce projet et de tenir compte de l'avis des personnels et des partenaires de l'Education afin d'en revoir profondément la conception et la rédaction.

Pour la délégation UNSA Education,  
Yannick LAVESQUE

## Déclaration intersyndicale sur la nécessité d'un plan de rattrapage

[...] Dans le premier degré, il faut donc au moins 300 postes pour que notre département rejoigne la moyenne nationale. 300 postes nécessaires pour alléger les effectifs ; améliorer les conditions de travail des élèves et des maîtres ; pour créer des postes ASH pour les enfants en difficulté et former des maîtres spécialisés ; pour la scolarisation des enfants dès deux ans ; pour améliorer la situation de la direction d'école ; pour améliorer le remplacement ; pour la formation continue des maîtres. [...]

### Nos commentaires sur les mesures présentées par l'Inspecteur d'Académie

#### ➔ Le premier bilan provisoire s'établit ainsi :

- ➔ **43 attributions** (9 mat - 34 élem)
- ➔ **23 retraits** (9 mat - 14 élem)
- ➔ **17 retraits à confirmer** (4 mat - 13 élem)

Les mesures provisoires (retraits à confirmer) seront examinées lors des CTPD et CDEN de fin juin.

#### ➔ Au sujet du maintien des taux d'encadrement, aucune amélioration des moyennes du nombre d'élèves par classe n'est affichée !

Quand on constate que la dotation de 43 postes est à peine suffisante pour maintenir un P/E à 5,11 puisqu'une nouvelle poussée démographique de l'ordre de 800 à 1 000 élèves est prévisible ; nous considérons qu'une logique purement comptable est inacceptable.

Il est temps que notre département reçoive une dotation en postes lui permettant d'améliorer son taux d'encadrement !

Nous avons réaffirmé nos craintes pour la prochaine rentrée en dénonçant une dotation départementale insuffisante. Insuffisante pour faire face à la hausse des effectifs, insuffisante pour consolider l'amélioration des conditions de scolarisation et de fonctionnement des écoles.

#### ➔ Sur la politique présentée concernant l'ASH,

Nous sommes satisfaits de voir l'ouverture confirmée de 4 UPI dans notre département. La création d'un poste de psychologue scolaire et d'un poste de maître E vont permettre de renforcer les RASED.

Par contre, nous déplorons le manque d'ambition concernant le volume de départ en stage de formation spécialisée.

#### ➔ Concernant le potentiel de remplacement, les perspectives sont peu encourageantes !

A ce jour, le taux de remplacement effectif demeure inexorablement en dessous des besoins. Le nombre de journées non remplacées ne cesse de s'alourdir. Le remplacement de courte durée doit être pris en compte, or ce n'est pas le cas.

Les 6 postes abondés (4 postes BD et 2 postes ZIL) qui paraîtront dès la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement 2008 suivis de 13 ou 14 à la rentrée sont une première réponse au retard de la Gironde sur le remplacement.

#### ➔ Sur la poursuite du développement de l'apprentissage des LV,

notre fédération tient à rappeler sa demande de véritable cohérence d'une politique des langues dans notre académie et d'une continuité pédagogique école/collège.

Seule une réflexion globale permettra d'offrir un apprentissage réellement efficient et diversifié. Toutefois, il est positif de voir que cet enseignement est assuré aujourd'hui majoritairement par des Professeurs d'école.

La politique de fléchage de postes - si elle permet d'avoir des personnels enseignants habilités et formés - ne doit pas pour autant conduire au blocage du mouvement sur les postes d'adjoints élémentaires.

Nathalie Lapeyrière, Yannick Lavesque et Marie-Caire Doux  
Représentants UNSA-Education CTPD du 10 avril 2008  
Nathalie Lapeyrière, Marie-Caire Doux et Philippe Despujols  
Représentants UNSA-Education CDEN du 11 avril 2008

### I.R.L. - TAUX 2007

L'arrêté préfectoral fixant les taux de l'Indemnité Représentative de Logement applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour la durée de l'année civile, sera prochainement publié (le CDEN ayant été consulté le 11/04/08).

L'indemnité mensuelle de base due aux instituteurs et institutrices non logés est maintenue à 175,29 €. Taux qui s'applique aux instituteurs ou institutrices célibataires.

Cette indemnité est majorée de 25% (219,11 €) pour les instituteurs ou institutrices : mariés, avec ou sans enfant à charge; célibataires, veufs ou divorcés avec enfant (s) à charge; déclarés comme vivant en concubinage.

Les taux retenus ne représentent aucune augmentation pour 2007. Le SE-UNSA a dénoncé cette situation alors que les loyers ne cessent d'augmenter.

La dotation Spéciale de l'État attribuée aux communes qui logent des instituteurs est fixée à 2671 €. Ainsi le montant unitaire pour 2007 reste identique à celui de 2006.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sur 403 instituteurs que compte notre département, 114 sont logés et 281 indemnisés.

## MESURES DE CARTE SCOLAIRE

ÉCOLES MATERNELLES		ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES		ÉCOLES EN RPI	
<b>ATTRIBUTIONS</b>					
En ZEP ou REP	Hors ZEP et	En ZEP ou REP	Hors ZEP et REP	En ZEP ou REP	Hors ZEP et REP
<ul style="list-style-type: none"> <li>• BORDEAUX « C. Vernet »</li> <li>• PAUILLAC « Pradina »</li> <li>• ST CHRISTOLY DE BLAYE</li> <li>• ST LAURENT DE MEDOC « Les galopins »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AMBARES « Bel Air »</li> <li>• AUDENGE « V. de Boissière »</li> <li>• MARTIGNAS SUR JALLE « Tristan » (élem)</li> <li>• ST MEDARD EN JALLES « Montaigne »</li> <li>• ST SEURIN SUR L'ISLE « Prévert »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BELIN BELIET (anglais)</li> <li>• BONZAC (mat)</li> <li>• BORDEAUX « C. Martin »</li> <li>• CENON « J. Guesde » (anglais)</li> <li>• CISSAC (anglais)</li> <li>• CUSSAC FORT MEDOC (anglais)</li> <li>• LAGORCE (mat)</li> <li>• SALLES « Rive gauche » (espagnol)</li> <li>• ST SAVIN DE BLAYE</li> <li>• ST SYMPHORIEN (anglais)</li> <li>• ST YZAN DE SOUDIAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARVEYRES « Bourg »</li> <li>• AVENSAN (anglais)</li> <li>• BERSON (mat)</li> <li>• BIGANOS « Lac vert »</li> <li>• BORDEAUX « Condorcet » (anglais)</li> <li>• BRUGES « La Marianne » (anglais)</li> <li>• CAMARSAC « Croignon » (anglais)</li> <li>• CUBNEZAIS « Cousteau » (mat)</li> <li>• HOURTIN « Teyssier » (anglais)</li> <li>• LE HAILLAN « Centre » (anglais)</li> <li>• LE TEMPLE (anglais)</li> <li>• LE GE CAP FERRET « Claouey » (mat)</li> <li>• LISTRAC MEDOC (anglais)</li> <li>• LUDON MEDOC (anglais)</li> <li>• ST QUENTIN DE BARON</li> <li>• VAYRES « Dubois »</li> <li>• VIRSAC (anglais)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BAYAS (mat)</li> <li>• ST CIERS D'ABZAC (mat)</li> <li>• VALEYRAC (élem)</li> <li>• VILLANDRAUT (anglais)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ST GEMME (anglais)</li> <li>• UZESTE</li> </ul>
<b>RETRAITS</b>					
En ZEP ou REP	Hors ZEP et	En ZEP ou REP	Hors ZEP et REP	En ZEP ou REP	Hors ZEP et REP
<ul style="list-style-type: none"> <li>• LORMONT « Bonheur »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BASSENS « Chopin »</li> <li>• BIGANOS « Pagnol »</li> <li>• CABANAC ET VILLAGAINS</li> <li>• CESTAS « Réjouit »</li> <li>• LA REOLE</li> <li>• LE TEICH « Delta »</li> <li>• MONTUSSAN</li> <li>• ST SULPICE ET CAMEYRAC « Les écureuils »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAUILLAC « St Lambert »</li> <li>• RIONS (mat)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AYGUEMORTE LES GRAVES « Aygue marine »</li> <li>• BLANQUEFORT « Caychac »</li> <li>• BORDEAUX « Flornoy »</li> <li>• BORDEAUX « Henri IV »</li> <li>• BORDEAUX « Lapie »</li> <li>• CESTAS « Gazinet »</li> <li>• GRADIGNAN « St Géry »</li> <li>• PESSAC « Cap de bos »</li> <li>• PESSAC « Castaing »</li> <li>• SOULAC « Ferry »</li> <li>• ST MEDARD EN JALLES « Montaigne »</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAPTIEUX</li> </ul>
<b>RETRAITS À CONFIRMER</b>					
En ZEP ou REP	Hors ZEP et	En ZEP ou REP	Hors ZEP et REP	En ZEP ou REP	Hors ZEP et REP
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARCACHON « Règue verte »</li> <li>• BEGLES « Boileau »</li> <li>• PORTETS</li> <li>• ST CIERS SUR GIRONDE « La source »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ST CHRISTOPHE DES BARDES</li> <li>• ST GIRONS D'AIGUEVIVES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AMBARES « Auboin »</li> <li>• BASSENS « Bonheur »</li> <li>• BORDEAUX « Bel Air »</li> <li>• BORDEAUX « Ferry »</li> <li>• GIRONDE SUR DROPT</li> <li>• LE PIAN MEDOC « Les airials »</li> <li>• MERIGNAC « Buisson »</li> <li>• MERIGNAC « Burck »</li> <li>• MOULON</li> <li>• ST SELVE</li> <li>• VILLENAVE D'ORNON « Macé »</li> </ul>		

➤ **Retraits de postes**

- **Suppression** d'un 1/2 poste de remplaçant (ZIL) à l'école élémentaire « Troquereau » de COUTRAS
- **Fermeture** du poste PASS « Enfants du voyage » à l'école élémentaire « Aliénor d'Aquitaine » de CADAUJAC
- **Fermeture** de postes vacants de modulateurs dans les écoles élémentaires « Lapie » et « Flornoy » de BORDEAUX

➤ **Attributions de postes**

- **Création** de 2 postes de remplaçants (ZIL) :
  - école élémentaire « Troquereau » de COUTRAS
  - école élémentaire « Paul Bert » de STE FOY LA GRANDE
- **Attribution de décharges particulières** :
  - 1/4 de décharge au titre de la section internationale espagnole à l'école élémentaire « Paul Bert » de BORDEAUX
  - 1 décharge particulière complète au titre de la mission départementale Occitan

➤ **Modifications de structures**

**I - Réorganisations d'écoles**

- **Création** d'une nouvelle école maternelle à COUTRAS
  - Maternelle « Eygreteau » (4 classes)
  - Maternelle « Sauguet » (5 classes)
  - Élémentaire « Troquereau » (4 classes)
- **Création** d'une nouvelle école élémentaire à BIGANOS
  - Élémentaire « Lac vert » (12 classes)
  - Élémentaire « Ferry » (16 classes)
- **Regroupement** sous une seule direction des écoles maternelles « Pagnol » et « Kergomard » de BIGANOS
  - ⇒ maternelle (8 classes)
- **Regroupement** sous une seule direction des écoles maternelle et élémentaire de CADILLAC
  - ⇒ élémentaire (13 classes)

**II - Réorganisations de RPI**

- **RPI n°1** FOURS/ST GENES DE BLAYE/ST SEURIN DE CURSAC : transfert d'une classe élem de ST SEURIN DE CURSAC vers FOURS
- **RPI n°10** BAGAS/CAMIRAN/LOUBENS/MORIZES : transfert d'une classe élem de CAMIRAN vers BAGAS
- **RPI n°76** CIVRAC EN MEDOC/VALEYRAC

**III - Organisation de service**

- **Transplantation** des postes de l'école maternelle « Barbey » de BORDEAUX suite aux travaux de restructuration à partir de la rentrée 2008 :
  - 3 postes transplantés à l'école élem « La Benaugue »
  - 1 poste transplanté à l'école mat « Noviciat »

➤ **Transformations de postes « adj. Élem. » sur supports vacants en « adj. Élem. Anglais »**

(20 postes) dans les écoles suivantes :

ANDERNOS	« Capsus »	1 poste
ARES		1 poste
BORDEAUX	« Barraud »	1 poste
BORDEAUX	« Johnston »	2 postes
BORDEAUX	« St Bruno »	1 poste
CERONS		1 poste
ESPIET	RPI n°38	1 poste
FLOIRAC	« Blum »	1 poste
GRADIGNAN	« St Exupéry »	1 poste
LE TEICH	« Val des Pins »	1 poste
LE TOURNE	« L'Estey »	1 poste
LESPARRE	« Curie »	1 poste
MARTIGNAS/JALLE	« La Fontaine »	2 postes
MERIGNAC	« Macé »	1 poste
PESSAC	« Cap de Bos »	1 poste
SALLES	« Bourg »	1 poste
ST CAPRAIS DE BORDEAUX		1 poste
VILLENAVE D'ORNON	« Michelet »	1 poste

**ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (A.S.H.)**

➤ **Retraits de postes**

- **Fermeture** d'1 poste de directeur à l'ITEP « Terrefort » de ST LOUBES. L'établissement sera fermé dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2008/2009 et transféré à LIBOURNE.
- **Fermeture** d'1 poste CLIS 1 à l'école élémentaire « Paul Bert » d'ARCACHON

➤ **Attributions de postes**

- **Ouverture** d'1 poste CLIS 1 dans le canton de ST SAVIN DE BLAYE
- **Ouverture** d'1 poste de maître E à l'école élémentaire de PODENSAC
- **Ouverture** d'1 poste de psychologue scolaire à l'école élémentaire de ST DENIS DE PILE

➤ **Transformation de poste G en poste E**

- SAINT MACAIRE élémentaire

➤ **Transferts de postes de Maître E**

- de BASSENS « Villon » élémentaire vers AMBARES « Bel Air » élémentaire

- de GUJAN MESTRAS « Pasteur » élémentaire vers LA TESTE « Cazaux Lafon » élémentaire
- de LANGON « St Exupéry » élémentaire vers LE NIZAN élémentaire
- De LORMONT « Pagnol » élémentaire vers LORMONT « Condorcet » élémentaire

➤ **Transferts de postes de Maître G**

- de FARGUES DE LANGON élémentaire vers LANGON « Franck » maternelle
- de LORMONT « Pagnol » élémentaire vers LORMONT « Curie » élémentaire
- de LORMONT « Curie » élémentaire vers BASSENS « Villon » élémentaire avec servitude CMPP
- de PREIGNAC « Bourg » élémentaire vers FARGUES DE LANGON élémentaire

➤ **Transferts de postes de Psychologue scolaire**

- de LANGON « St Exupéry » élémentaire vers TOULENNE « Brassens » élémentaire
- de LORMONT « Lacore » maternelle vers AMBES « Brel » élémentaire

Les écoles privées vont bénéficier d'une manne supplémentaire de 3 millions d'euros. Le gouvernement a en effet décidé de leur octroyer 148 000 heures supplémentaires pour financer des stages de rattrapage à destination des élèves en difficulté. Ces stages, dont l'efficacité est par ailleurs très contestable, se dérouleront, pour cette année, lors des vacances de printemps et d'été. Le Comité National d'Action Laïque (CNAL) exprime son indignation face à une telle mesure qui confirme l'avalanche de privilèges accordés par le gouvernement aux établissements privés.

**Communiqué du 9 avril 2008**

**L'Etat signe un "concordat scolaire" et met 3 millions d'euros de plus...  
dans la tirelire des écoles privées !**

*Les écoles privées vont bénéficier d'une manne supplémentaire de trois millions d'euros. Le gouvernement a en effet décidé de leur octroyer 148 000 heures supplémentaires pour financer des stages de rattrapage à destination des élèves en difficulté. Ces stages, dont l'efficacité est par ailleurs très contestable, se dérouleront, pour cette année, lors des vacances de printemps et d'été. Le CNAL\* exprime son indignation face à une telle mesure qui confirme l'avalanche de privilèges accordés par le gouvernement aux établissements privés.*

*Ces derniers, déjà largement sur-dotés depuis de nombreuses années en postes d'enseignants, n'en finissent pas de recevoir des signes d'affection sonnants et réverbérants de la part du ministère de l'Éducation nationale. Après la dîme du forfait communal liée à l'article 89 de la loi de 2004, après la création d'un fond d'aide à l'implantation d'écoles privées en banlieue, l'argent public vient, une fois de plus, sponsoriser l'enseignement catholique avec cette dotation en heures supplémentaires. A l'heure où les suppressions de postes frappent durement le service public, c'est une provocation.*

*Les organisations du CNAL sont d'autant plus scandalisées que rien ne justifie ce nouveau cadeau. Pourquoi, en effet, accorder au privé une dotation proportionnellement identique à celle du public, alors que ces stages devraient bénéficier aux seuls élèves les plus en difficulté ? Contrairement aux écoles privées, le service public et laïque, et c'est son honneur, ne choisit pas et ne trie pas les élèves qu'il accueille. C'est donc lui qui a la charge quasi exclusive de l'accueil des plus fragiles.*

*Pour le CNAL, cette nouvelle contribution, qui s'apparente à un chèque en blanc à l'enseignement catholique, est le signe d'une double rupture :*

- *le gouvernement finance désormais un réseau, et plus les seuls établissements, reconnaissant ainsi l'enseignement catholique comme seul représentant du privé,*
- *ce financement se fait a priori, anticipant les dépenses, et venant en aide au développement des écoles privées.*

*Cela remet en cause la logique de la loi Debré qui permettait un financement a posteriori des dépenses constatées par chaque établissement.*

***Le CNAL exige que le gouvernement cesse de financer indûment et avec l'argent de tous, les écoles choisies par quelques uns. Le CNAL demande aux citoyens d'exiger avec lui une réorientation budgétaire au profit de l'école de la République.***

*\*Le CNAL est composé des DDEN, de la FCPE, de La Ligue de l'Enseignement, du SE-UNSA et de l'UNSA-Education*

**16 ORGANISATIONS DE L'ÉDUCATION APPORTENT LEUR SOUTIEN  
AUX ACTIONS DE PROTESTATION CONTRE LE BUDGET 2008**

16 organisations de l'éducation dont l'UNSA Education et le SE-UNSA ont décidé d'apporter leur soutien aux actions de protestation contre les suppressions d'emplois massives dans l'Éducation nationale. Aujourd'hui les lycéens, les parents et les personnels se mobilisent partout en France pour demander des moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves et contre les choix gouvernementaux de politique éducative régressive.

**Communiqué du 10 avril 2008**

**FCPE, UNL, FIDL, UNEF, FSU, SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP, SE-UNSA, UNSA Education,  
SGEN-CFDT, FERC-CGT, FNEC-FO, FAEN, Ligue de l'enseignement, JPA**

*Des mouvements de grève et de manifestations associant personnels, parents d'élèves et lycéens ont lieu dans les académies en particulier depuis que les établissements ont reçu les dotations horaires suite aux 11200 suppressions de postes sans lesquels ils sont censés fonctionner l'année prochaine. Aujourd'hui les lycéens, les parents et les personnels se mobilisent partout en France pour demander pour l'Éducation Nationale à la rentrée 2008 des moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves et contre les choix gouvernementaux de politique éducative régressive.*

***Nous condamnons les 11200 suppressions de postes dans le budget 2008. Nous affirmons notre soutien à la mobilisation actuelle et notre volonté commune de défendre le service public d'Éducation aujourd'hui menacé.***



Que la formation soit une pièce maîtresse pour la France et l'Europe fait désormais consensus. Une véritable aubaine pour ceux qui ont en charge la conduite de notre système éducatif, à commencer par le ministre de l'éducation nationale. Et pourtant, Xavier Darcos, en s'engageant à marche forcée dans une refonte générale des programmes de l'école primaire, est en train de prendre le risque de dilapider cet acquis précieux.

De quoi parle-t-on ? L'anarchie régnerait-elle dans nos écoles ? Pas du tout, bien sûr ! En 2002, de nouveaux programmes nationaux pour l'école maternelle et élémentaire ont été arrêtés. Et c'est autour d'eux que s'organise le travail patient de quelque 330 000 enseignants et des 6,5 millions d'enfants qu'ils accueillent. Dire ce que l'école doit transmettre n'est pas chose facile. Les élèves ne sont pas des cobayes soumis aux lubies des adultes, et la continuité fait souvent la force du travail d'éducation.

Il fallait donc d'abord des bilans. Les programmes de 2002, sans annuler évidemment ce qui était jusqu'alors enseigné, ont apporté des inflexions sérieuses, en particulier dans le domaine de l'apprentissage de la langue et des mathématiques. Il fallait pour cela l'avis des scientifiques (car le savoir évolue), des spécialistes (car les apports de la recherche, en particulier sur les processus d'apprentissage chez les enfants, sont précieux), des professionnels de l'éducation (parmi lesquels les enseignants qui connaissent les élèves), enfin des parents, bien évidemment...

Cet énorme travail collectif de construction, d'écoute, de consultation mais aussi d'arbitrage dura un an et demi. Qui s'étonnera que, dans ces conditions, le projet de programmes ainsi élaboré ait été approuvé en 2002 à la quasi-unanimité du Conseil supérieur de l'éducation, la plus haute instance consultative de ce type dans notre pays ? Qui s'étonnera que ces programmes aient survécu au changement de majorité politique survenu peu de temps après ? De cette bonne nouvelle, il fallait se réjouir. Car, pour que notre société accepte de confier ses enfants à l'école, un consensus le plus large est impératif, au moins sur les contenus généraux d'enseignement.

Mais voilà qu'en février, le ministre de l'éducation nationale dévoile devant la presse un... nouveau projet de programmes. Certes, Xavier Darcos ayant décidé la suppression des cours du samedi matin, des retouches étaient nécessaires, mais le projet va bien au-delà. Elaboré à la va-vite par un tout petit groupe anonyme, il contient un bouleversement complet des programmes de l'école primaire française. Le mystère sied parfois aux oeuvres audacieuses. Ici, les confusions, les formulations maladroitement, les erreurs grossières témoignent surtout de la précipitation qui a présidé à sa confection. S'y rajoute une connaissance de l'enfance plus que lacunaire et des approximations scientifiques parfois graves.

Quelle urgence supérieure justifiait une telle initiative ? Quelles catastrophes ont donc créé ces instructions de 2002, approuvées par l'écrasante majorité de la commu-

nauté éducative et appliquées depuis trois petites années ? Quel travail d'évaluation, quel bilan en attestaient ? Ne cherchez pas : il n'y en a aucun. Ce nouveau projet de programmes a été élaboré sans savoir ce qui a été fait dans nos écoles et ce qui y serait critiquable.

Mais alors, au moins, quels scientifiques ont recommandé le charcutage disciplinaire plein de contresens qui est proposé ? Quelles sommités universitaires ont, par exemple, préconisé la disparition de la Déclaration des droits de l'homme dans l'école primaire du pays qui en fut le berceau ? Ou encore, nonobstant les alertes continues de l'Académie des sciences sur la chute inquiétante de la culture scientifique dans notre pays, la quasi-disparition des sciences expérimentales ?

Quelles études nouvelles, invalidant tout ce que l'on sait des processus d'apprentissage, justifient-elles le vieux Meccano pédagogique ressuscité par les concepteurs du projet ? Quels spécialistes de l'enfance ont prescrit de s'asseoir à ce point sur ce que l'on connaît du développement psychique et physique de l'enfant ? La réponse est, selon les questions, personne ou aucune. Pas de bilan, pas d'avis, pas d'études. Annoncée en février, bouclée en mai pour exécution en septembre : une affaire expédiée en trois mois pour imposer le travail d'un petit comité, où l'idéologie et, plus grave encore, les idées reçues, ont tenu lieu d'inspiration. Attention : ici, la méthode et la forme éclairent le fond.

Tout cela paraîtrait ahurissant, burlesque même, s'il ne s'agissait de nos enfants, donc, de l'avenir de notre pays. Monsieur le ministre, ce n'est pas sérieux ! Votre projet divise alors qu'il devrait réunir. Il déstabilise les enseignants des écoles alors qu'il devrait les conforter. Ordres hier, contrordres aujourd'hui et quelles autres consignes demain ? Pensez-y. Stoppez ce passage en force qui serait désastreux.

Il ne manque pas de chantiers fondamentaux à traiter. Comment articuler les programmes avec le principe du socle commun énoncé dans la loi d'orientation Fillon ? Vous vous en souvenez, elle ne date que de 2005 ! Comment aider les enseignants à mettre vraiment en pratique les axes généraux édictés par le ministère ? Comment prendre à bras-le-corps la question fondamentale de la maîtrise du langage, l'une des principales impulsions contenues dans les programmes de 2002 ? Comment tirer toutes les leçons des évaluations internationales ? Les sujets abondent où vous pourriez trouver la participation active de la communauté éducative.

**Honorez-vous, Monsieur le ministre, d'être celui qui aura eu la sagesse de penser l'école publique pour ce qu'elle doit d'abord être : un lieu de rassemblement et non un objet d'affirmation politique. Renoncez à votre projet !**

***" Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer  
 que grâce aux cotisations des adhérents.  
 Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre."***

